

Le secteur du bâtiment en France est le premier consommateur d'énergie avec 45 % de l'énergie finale consommée par les bâtiments et représente 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Il est donc nécessaire de s'engager massivement en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments du Gouvernement, une grande campagne de communication baptisée FAIRE a été lancée en septembre 2018 pour entraîner les Français vers la rénovation énergétique. FAIRE est l'acronyme de Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique, et le mot d'ordre d'une mobilisation commune de l'ensemble des acteurs engagés en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments.

La deuxième étape de cette campagne vise à témoigner de l'engagement des acteurs de la rénovation, et à le faire savoir grâce à la déclinaison de la signature commune « ENGAGÉ POUR FAIRE ». Voilà pourquoi, aujourd'hui VITOGAZ FRANCE devient « ENGAGÉ POUR FAIRE » et a signé la charte « ENGAGÉ POUR FAIRE » en présence de François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement, Arnaud Leroy, président de l'ADEME et Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, et aux côtés de plus d'une centaine d'autres acteurs de la filière.

Cette signature témoigne de la volonté d'agir en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments de VITOGAZ FRANCE.

La charte comporte des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics, de l'ADEME et des signataires ayant pour but de :

- promouvoir les bénéfices de la rénovation énergétique auprès de nos collaborateurs, clients et du grand public ;
- encourager les partenariats locaux avec les membres du "Réseau FAIRE" présents sur tout le territoire. Les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation ;
- inciter à recourir aux entreprises et artisans du bâtiment (notamment ceux titulaires d'une qualification ou certification "Reconnu Garant de l'Environnement", aux bureaux d'études, aux architectes et maîtres d'œuvre référencés sur le site internet faire.fr.

Devenir "ENGAGÉ POUR FAIRE", c'est surtout s'engager pour des bâtiments plus durables et lutter contre la précarité énergétique.

Pour en savoir plus : www.faire.fr/pro/les-signataires